

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le : quatre décembre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.

Date de convocation du Conseil : 29/11/2017

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Jean-Louis PONS, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Isabelle MORONVAL, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Cathy VIGNE.

Absents ayant donné procuration : Yves SAVIDAN à Henry SARRAZIN, Nicolas BAUDESSEAU à Isabelle MORONVAL.

Absente : Marion MANAHILOFF.

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

N°2017 - 07-12/47

Objet : Frais de mission – congrès des maires.

Le maire expose au conseil qu'il a décidé de participer, cette année, au Congrès des Maires qui s'est déroulé du 21 au 23 novembre 2017.

Il a ainsi engagé des frais (transports, restauration et hôtellerie) qui s'élèvent, au vu des factures fournies, à la somme de 262,45 €. Il propose au conseil une prise en charge sur les bases forfaitaires prévues, soit dans ce cas, 221,05 €.

Il invite le conseil à délibérer et sort de la salle.

Le premier adjoint prend la présidence.

Le conseil,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité (12 voix), Monsieur le Maire à être remboursé des frais de mission relatifs à son déplacement au Congrès des Maires 2017, pour la somme de 221,05 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20171207-2017-07-12-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017

Publication : 08/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Certifié exécutoire.

Publié le : 07.12.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.



Pour extrait. Saussines, le 07 décembre 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN

